

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-24-1471 du 09/09/2024

Délégation de signature du 1^{er} septembre 2024

DÉLÉGATION DE SIGNATURE - DIRCOFI SUD-OUEST

Direction de Contrôle fiscal Sud-Ouest

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de ressources humaines et budgétaires.

Date d'application : 01/09/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

L'administrateur de l'État, chargé de la Direction de Contrôle fiscal du Sud-Ouest,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 septembre 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2012 modifié relatif aux directions spécialisées de contrôle fiscal de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 12 août 2022 portant nomination de M. Patrice VESPUCE, Administrateur de l'État et l'affectant à la Direction de Contrôle fiscal du Sud-Ouest ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Claude SORHOUEGARAY, Administrateur de l'État,

Arnaud CRUNAIRE, Administrateur des Finances Publiques Adjoint,

De signer tous les actes administratifs et comptables en matière de personnel ainsi que les états liquidatifs de rémunération ou d'indemnités en matière de gestion des ressources humaines :

De signer tous les actes en matière de marchés, de prévision d'exécution du budget de la DIRCOFI Sud-Ouest et notamment de recevoir les crédits du programme 156 (gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local), de décider des dépenses et recettes, le cas échéant et de constater le service fait et de piloter les crédits de paiement ;

Pour toutes les dépenses, en cas d'absence ou d'empêchement, je subdélègue ma signature à compter du 1^{er} septembre 2024 à :

- Claude SORHOUEGARAY, Administrateur de l'État,
- Arnaud CRUNAIRE, Administrateur des Finances Publiques Adjoint,
- Martial POMMIER, Inspecteur principal des Finances Publiques,
- Arnaud MESPOULEDE, Inspecteur FIP, affecté au service du Budget,
- Lætitia ROMANI, Agente Administrative FIP, affectée au service du Budget.

En matière de frais de déplacement, je subdélègue ma signature à compter du 1^{er} septembre 2024 à :

- Arnaud CRUNAIRE, Administrateur des Finances Publiques Adjoint,
- Martial POMMIER, Inspecteur principal des Finances Publiques,
- Geneviève MANQUANT, Inspectrice FiP, affectée au service des Ressources Humaines,
- Nathalie ROLLET, Agente Administrative FiP, affectée au service des Ressources Humaines.

Ces collaborateurs sont donc autorisés à valider les frais dans l'application FDD et à les transmettre par cette application au Service facturier (SFACT) pour mise en paiement. Pour les deux derniers agents cités ci-avant, cette délégation ne vaut que pour la validation des frais dans l'application FDD.

Pour tous les actes administratifs et comptables en matière de gestion de personnel, en cas d'absence ou d'empêchement, je subdélègue ma signature à compter du 1^{er} septembre 2024 à :

- Arnaud CRUNAIRE, Administrateur des Finances Publiques Adjoint,
- Martial POMMIER, Inspecteur principal des Finances Publiques,
- Geneviève MANQUANT, Inspectrice FiP, affectée au service des Ressources Humaines,
- Nathalie ROLLET, Agente Administrative FiP, affectée au service des Ressources Humaines.

Article 2

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources humaines et Organisation.

L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT

PATRICE VESPUCE

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756